

Communiqué de presse

20 avril 2023 - N° 08

Renouvellements P&C d'avril 2023

SCOR poursuit l'amélioration de la rentabilité technique attendue de son portefeuille de risques de dommages et de responsabilité dans un contexte de marché favorable

- Tirant pleinement parti de la phase positive du cycle en réassurance de dommages et de responsabilité (« P&C »), SCOR enregistre lors des renouvellements d'avril une croissance de ses primes brutes (« *gross written premiums* ») de 17% (hors Agriculture).
- SCOR améliore significativement la rentabilité technique attendue et le profil rendement / risque de son portefeuille de risques de dommages et de responsabilité renouvelé au 1^{er} avril 2023, avec une augmentation moyenne des tarifs de 7%.
- La marge sur services contractuels brute (« *Contractual Service Margin* » ou CSM) afférente au portefeuille de risques renouvelé au 1^{er} avril 2023 (hors Agriculture), qui reflète la valeur actualisée des profits futurs attendus sur ce portefeuille de risques, est en hausse de c. 25% par rapport à la CSM générée par les renouvellements du 1^{er} avril 2022, à hypothèses économiques constantes.

À l'instar des renouvellements de janvier 2023, les renouvellements de réassurance P&C au 1^{er} avril 2023 s'inscrivent dans un contexte de marché favorable pour les réassureurs, tant sur le plan tarifaire que sur le plan des termes et conditions.

Dans ce marché porteur, SCOR poursuit activement le déploiement de son capital en s'appuyant sur ses relations avec ses clients de long-terme.

Les primes brutes renouvelées hors Agriculture s'élèvent à EUR 724 millions, en hausse de 17% à taux de change constants. En incluant la branche Agriculture (pour laquelle les renouvellements sont toujours en cours¹), les primes brutes renouvelées atteignent EUR 928 millions², en hausse de 5% à taux de change constants.

Portefeuille de réassurance P&C renouvelé au 1 ^{er} avril 2023	Primes brutes renouvelées (« <i>Gross written premiums</i> »)	Variation par rapport au 1 ^{er} avril 2022 (à taux de change constants)
Total hors Agriculture	EUR 724 millions	+17%
Total	EUR 928 millions ²	+5%

- Sur les lignes dommages, responsabilité civile et automobile, les primes brutes sont en hausse de 12% (à taux de change constants). Les renouvellements de ces segments sont marqués par:
 - Une croissance des traités de dommage non-proportionnels en excédent de pertes concentrée sur les contrats dont la rétention a significativement augmenté ;

¹ La ligne Agriculture connaît des renouvellements tardifs. Cette pratique de marché s'explique par les expositions sous-jacentes dont l'évolution dépend du cycle de production des cultures.

² Sur la base d'une estimation des renouvellements en Agriculture.

Communiqué de presse

20 avril 2023 - N° 08

- Une baisse des limites engagées par SCOR sur les traités de dommage proportionnels exposés aux catastrophes naturelles (-13%) ;
- Et, en conséquence, une stabilité du PML³ lié aux catastrophes naturelles.
- Sur les lignes dites « *Global Lines* » (hors Agriculture), les primes brutes sont en hausse de 28% (à taux de change constants). Cette forte croissance est portée notamment par les branches « *Engineering* » et « *Alternative Solutions* ».
- SCOR réduit son PML³ en Agriculture de 50% comme annoncé au second trimestre 2022. Ceci se traduit par une baisse attendue de 23% des primes brutes pour cette branche, essentiellement au Brésil.

En déployant son capital dans les segments les plus attractifs, SCOR améliore significativement la rentabilité technique attendue de son portefeuille de risques, avec une augmentation moyenne des tarifs de 7% lors des renouvellement au 1^{er} avril 2023. Les principales augmentations tarifaires sont obtenues sur les traités non-proportionnels (+23%), en ligne avec les évolutions observées lors des renouvellements au 1^{er} janvier 2023 (+24%), avec notamment des augmentations tarifaires (« *rate on line* ») moyennes sur les programmes CAT XL⁴ de 20% au Japon et de 40% aux États-Unis et en Inde.

La marge sur services contractuels brute (« *Contractual Service Margin* » ou CSM) liée aux affaires renouvelées (« *New Business CSM* ») au 1^{er} avril 2023, hors Agriculture, est en augmentation de c. 25% par rapport à l'année précédente, à hypothèses économiques constantes. Cette augmentation de la création nette de valeur associée aux renouvellements du 1^{er} avril 2023 contribue positivement à la croissance de la Valeur Économique du Groupe.

Jean-Paul Conoscente, Directeur général de SCOR P&C, déclare : « *Lors des renouvellements du 1^{er} avril 2023, SCOR poursuit l'amélioration de la rentabilité technique attendue et l'optimisation du profil rendement / risque de son portefeuille de risques P&C. Nous sommes très satisfaits : nos objectifs en termes de rentabilité technique ont été atteints et les volumes souscrits sont en hausse. Les perspectives demeurent par ailleurs positives pour les renouvellements de juin et juillet 2023.* »

*

* *

Contacts

Relations Investisseurs

Yves Cormier
ycormier@scor.com

Presse

Alexandre Garcia
media@scor.com

www.scor.com

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR_SE](#)

³ PML (« *Probable Maximum Loss* ») : perte agrégée nette correspondant au dépassement du quantile à 1/250.

⁴ Traité en excédent de pertes relatif aux catastrophes naturelles.

Communiqué de presse

20 avril 2023 - N° 08

Généralités

Les chiffres présentés dans ce communiqué de presse peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux des tableaux et du texte. Les pourcentages et les variations en pourcentage sont calculés sur des chiffres complets (y compris les décimales) ; par conséquent, le communiqué de presse peut contenir des différences non significatives dans les sommes et les pourcentages en raison des arrondis. Sauf indication contraire, les sources pour le classement des entreprises et les positions sur le marché sont internes.

Déclarations prévisionnelles

Ce communiqué de presse contient des déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles sur la situation financière, les résultats, les activités, la stratégie, les plans et les objectifs de SCOR, notamment en ce qui concerne les projets actuels ou futurs de SCOR.

Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur ou du mode conditionnel, ainsi que par des termes tels que "estimer", "croire", "anticiper", "s'attendre à", "avoir pour objectif de", "avoir l'intention de", "prévoir de", "aboutir à", "devoir" et autres expressions similaires.

Il convient de noter que la réalisation de ces objectifs et de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles dépend des circonstances et des faits qui se produiront à l'avenir.

Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles. Ces déclarations, hypothèses, et informations prévisionnelles ne sont pas des garanties de performance à venir. Les déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles (y compris sur des objectifs) peuvent être influencées par des risques connus ou non, des incertitudes identifiées ou non, et d'autres facteurs susceptibles de modifier sensiblement les résultats, les performances et les réalisations futurs, prévus ou attendus par SCOR.

En particulier, il convient de noter que l'impact de la crise du Covid-19 sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision, compte tenu notamment de l'incertitude liée à l'évolution de la pandémie, à ses effets sur la santé et l'économie, ainsi qu'aux effets possibles de futures décisions gouvernementales ou évolutions juridiques dans ce contexte.

En outre, l'impact de l'invasion russe et de la guerre en Ukraine sur les activités et résultats de SCOR ne peut pas être évalué avec précision à ce stade, compte tenu de l'incertitude liée à l'ampleur et à la durée du conflit, et à ses répercussions.

Par conséquent, toutes les évaluations, toutes les hypothèses et, plus généralement, tous les chiffres présentés dans ce communiqué de presse sont nécessairement des estimations basées sur des analyses évolutives, et comprennent un large éventail d'hypothèses théoriques, qui sont très évolutives.

Ces points d'attention portant sur les déclarations prévisionnelles sont d'autant plus essentiels que l'adoption de la norme IFRS 17, qui est une nouvelle norme comptable, entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR – dont l'impact ne peut être totalement apprécié *ab initio* (voir ci-dessous).

Les informations relatives aux risques et incertitudes pouvant affecter l'activité de SCOR sont présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 déposé le 14 avril 2023 sous le numéro D.23-0287 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui est disponible sur le site Internet de SCOR www.scor.com.

En outre, ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles ne sont pas des "prévisions de bénéfice" au sens de l'article 1 du règlement délégué de la Commission (UE) 2019/980.

SCOR n'a pas l'intention de, et ne s'engage en aucun cas à, compléter, mettre à jour, actualiser, revoir ou changer ces déclarations, hypothèses et informations prévisionnelles, que ce soit au résultat d'informations nouvelles, d'événements futurs, ou pour quelque autre raison que ce soit.

Communiqué de presse

20 avril 2023 - N° 08

Informations financières

Les informations financières du Groupe contenues dans ce communiqué de presse sont préparées sur la base des IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union Européenne.

La norme IFRS 17 est une nouvelle norme comptable applicable aux contrats d'assurance et de réassurance. La norme IFRS 17 a remplacé la norme IFRS 4 depuis le 1^{er} janvier 2023. L'adoption de la norme IFRS 17 entraîne des changements comptables majeurs pour SCOR. Les évaluations, hypothèses, estimations et attentes en application de la norme IFRS 17, ou en lien avec son adoption, présentées dans ce communiqué de presse reflètent la vision qu'a SCOR, actuellement, de l'impact d'IFRS 17. Aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exactitude : elles sont susceptibles d'évoluer, y compris de façon significative, au cours de l'année 2023. En conséquence, il convient de ne pas se fier indûment à ces évaluations, hypothèses, estimations ou attentes.

Sauf indication contraire, les postes du bilan, du compte de résultat et les ratios de l'exercice précédent n'ont pas été reclassés.

L'information financière en IFRS 17 pour l'exercice 2022 incluse dans ce communiqué de presse n'a pas été auditée.

Les résultats financiers en IFRS 4 pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été audités par les commissaires aux comptes de SCOR.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont présentés en euros. Tout chiffre pour une période postérieure au 31 décembre 2022 ne doit pas être considéré comme une prévision des résultats financiers attendus pour ces périodes. Sauf mention contraire, tous les chiffres sont présentés à taux de change constants au 31 décembre 2022.